



# syndicat c g t de l'institut national de la recherche agronomique

INRA — Porte de Saint-Cyr — RN 10 — 78210 SAINT-CYR L'ÉCOLE  
Téléphone : 01.39.53.56.56 - Fax : 01.39.02.14.50 – E-mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) - CCP Paris 13451- 49Z  
Adresse intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - Adresse internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

A l'attention de :

N. Réf : 04-66 AR/sf

**Ministère de l'Education Nationale, de  
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

OBJET : Demande d'entrevue

110, rue de Grenelle  
75357 Paris SP

St-Cyr l'Ecole, le 7 septembre 2004

Monsieur le Ministre de l'Education et de la Recherche,

A la suite du mouvement historique des personnels de la Recherche Publique, vous nous aviez annoncé le 7 avril dernier votre décision de rétablir les 550 postes de titulaires qui avaient été supprimés par votre prédécesseur au budget 2004. La revendication unanime des personnels était que ces postes soient rétablis dans l'état, c'est-à-dire dans les mêmes organismes et aux mêmes corps et grades. Plusieurs mois après, nous devons constater que si les directions d'organismes ont déclaré que ces postes seraient effectivement rétablis, seule une partie limitée d'entre eux ont fait l'objet d'arrêtés de concours, et dans des corps souvent différents des corps d'origine.

Mais surtout, nous n'avons toujours aucune nouvelle de la préparation de la loi rectificative de la Loi de Finances censée rétablir ces postes comme titulaires au budget de l'Etat. Vous nous aviez annoncé que cette loi serait prête pour Décembre 2004. Nous sommes à moins de 3 mois de cette échéance. Qu'en est-il aujourd'hui ? Pouvez-vous nous donner la garantie que ces postes seront bien re-budgétés au budget rectifié 2004 ? Nous sommes d'autant plus fondés à poser cette question que se multiplient les déclarations de groupes de pression divers visant à remettre en cause, dans le cadre de l'élaboration de la future loi de programmation sur la recherche, le statut de fonctionnaire titulaire de l'Etat (statut de 1983) pour tous les agents, chercheurs comme ITA, des organismes publics. A l'inverse, vous aurez sûrement noté dans toutes les discussions en cours l'attachement profond, et quasi-unanime, des personnels de toutes catégories à ce statut qui leur garantit l'indépendance nécessaire à l'exercice de la recherche publique sur le long terme.

Compte-tenu de l'importance des questions soulevées, nous décidons de communiquer cette lettre à tous les personnels de l'INRA et aux organisations syndicales de la Recherche Publique.

En vous demandant de bien vouloir recevoir une délégation sur ces questions, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations syndicalistes.

La Commission Exécutive Nationale de la CGT-INRA